

Les jeunes et le logement. Etude de quelques pratiques de colocation en France.

**Annick Delorme
(GRACC, Université de Lille 3)**

Cette intervention vise à s'interroger sur la pertinence du facteur logement pour comprendre la construction de la jeunesse aujourd'hui et certaines catégorisations qui y sont liées. Bien que les contributions concernant cette thématique soient rares, elles mettent en évidence le fait que les difficultés d'émancipation ou d'autonomisation des jeunes à travers le logement renvoient en grande partie aux normes et représentations de la jeunesse et du logement qui y sont investies. L'étude de quelques pratiques de colocation, comme exemple de rapport des jeunes au logement, permet de souligner l'importance d'un vivre ensemble entre pairs lors du « passage à l'âge adulte », et interrogent certaines représentations, bornes ou limites traditionnellement rattachées à cet âge de la vie.

Que peuvent nous apprendre les pratiques de logement des jeunes, en particulier celle - « nouvelle »?- de colocation sur la construction de la jeunesse aujourd'hui et sur ses catégorisations ? Le choix de ce fil conducteur peut surprendre.

En effet, étudier la jeunesse à partir du rapport entretenu au logement constitue une démarche peu fréquente en sociologie de la jeunesse- à condition d'en postuler l'homogénéité. Les analyses concernant ce thème ne sont donc pas légion, et ce dernier est abordé indirectement à partir d'autres problématiques plus globales: la précarité, l'habitat, l'insertion professionnelle ou familiale et souvent de manière incomplète. Par exemple, en sociologie de la jeunesse, le logement des jeunes est envisagé dans le cadre de la décohabitation familiale, ce qui occulte le déroulement du processus d'installation dans son entier, en fait, le rôle du rapport au logement dans la construction de l'identité du jeune. Finalement, très peu de travaux concernent directement cette thématique et s'interrogent véritablement sur le rôle du logement lors du passage à l'âge adulte. Un seul ouvrage, récent (Molgat 1998) a été recensé au Québec dans cette perspective.

Cette « carence » ou insuffisance se révèle étonnante dans la mesure où l'accès à un logement autonome constitue fréquemment un critère, voire une norme du passage à l'âge adulte. Par exemple selon O. Galland (1991), ce processus est caractérisé par la décohabitation familiale, l'entrée sur le marché du travail ainsi que la formation d'une nouvelle unité familiale.

Pourquoi dans cette mesure, aborder la jeunesse à partir du logement ? Bien que peu évoquée car associée à l'espace du privé, de l'intime (Molgat 1998), cette approche peut se révéler féconde pour saisir la complexité et l'évolution de la construction de la jeunesse aujourd'hui. Située principalement à l'interaction entre les sphères du travail et de la famille que l'accès au logement mobilise ou dont il dépend – l'accès au logement, la mobilité résidentielle et les difficultés éventuelles qui l'accompagnent sont associés à la détention d'un travail, au bénéfice de ressources familiales ou encore amicales – le logement peut être considéré comme un révélateur complexe des facettes de la construction de la jeunesse et l'un de ses principaux facteurs. Par ailleurs, dans un contexte où les repères "traditionnels" liés à l'intégration : travail, famille etc. se brouillent et ne constituent plus des marqueurs nets du passage à l'âge adulte, le logement pourrait selon M. Molgat constituer le critère de cette transition?¹. Dans cette perspective, l'étude exploratoire de pratiques de colocation comme

¹ De manière plus globale, s'intéresser au logement des jeunes, à ses modalités et déclinaisons potentielles – habitat, quartier...- ne constitue qu'un moyen parmi d'autres d'étudier la place attribuée par le corps social à une population « hors cadre », dont l'identité est en constitution. Par conséquent, les difficultés d'accès au logement ou ses modalités révèlent des interrogations plus larges auxquelles les sociétés sont aujourd'hui confrontées. Adopter une perspective historique ou comparative dans cette mesure, permet de saisir pleinement cette

exemple possible de logement jeune, permettra de souligner certains enjeux des politiques du logement en termes d'autonomisation, en insistant sur une manière différente, collective et entre « pairs » d'expérimenter la jeunesse et de construire son identité.

Dans cette perspective, notre réflexion sera scindée en deux temps. Le premier consistera à identifier plusieurs axes de tensions autour desquels se construit aujourd'hui la problématique du logement des jeunes. Ils rendent compte de la multiplicité des facteurs dans laquelle cette thématique est aujourd'hui imbriquée: travail, famille, précarité, innovation..., de son évolution et permettent de questionner les définitions du logement et des jeunes qui y sont associées. Ensuite, quelques pratiques de colocation seront envisagées comme une illustration possible de la construction de la jeunesse par le logement, porteuse d'innovation tant pour l'appréhension de la catégorie de jeunesse que celle du logement jeune.

I. Le logement des jeunes entre émancipation, précarisation et innovation.

Comme nous l'avons précisé, rares sont les analyses abordant directement la problématique du logement jeune à l'échelle française, voire européenne, quelles qu'en soient les sources : scientifiques, politiques (Chapeau, Mouillart; Molgat...) etc. Notre réflexion repose alors sur un matériau épars : des études ponctuelles, locales ou internationales – elles-mêmes peu fréquentes ou diffusées -, émanant de diverses sources – scientifiques, politiques ou de professionnels du social, et dont il s'agit de postuler la pertinence pour traiter la problématique envisagée.

Dans cette mesure, dresser un bilan synthétique de la question du logement jeune et des catégorisations qui y sont associées nous conduit à considérer successivement les définitions des jeunes et du logement investies dans les différentes analyses ainsi que diverses approches de la question. Ces dernières révèlent à la fois la difficulté de problématisation ainsi que l'évolution du phénomène.

Dans les analyses recensées, le logement est souvent considéré comme une variable statistique, placée en corrélation avec d'autres au travers d'études longitudinales : le niveau d'avancée dans les études, les ressources, l'âge, la durée du trajet scolaire... dans le but par exemple de saisir les effets des conditions de logement sur la réussite scolaire (Grignon, 1994). Dans cette mesure, le logement ne constitue qu'une condition matérielle de la vie étudiante, il n'est pas abordé en tant que tel durant le processus du passage à l'âge adulte. Dans une perspective plus générale, c'est le terme de logement et non celui d'habitat ou d'habitation qui est évoqué, évacuant ainsi le processus de construction de l'individu dans un rapport à l'espace, à l'habitation. Alors que selon nous, cette démarche est à privilégier pour saisir un processus de construction identitaire, ici lié à la jeunesse.

Enfin, le logement jeune est majoritairement urbain, l'installation en milieu rural reste peu abordée par les travaux considérés².

Quant à la définition du jeunes retenue dans ces travaux, son acception est restrictive, et tranche avec le flou définitionnel de la jeunesse aujourd'hui ou avec la difficulté d'en cerner

dimension ; en particulier, le fait que les modalités ou les normes du logement soient associées à une conception particulière de la jeunesse selon les sociétés (Barou 1994).

² Un seul article à notre connaissance aborde la question du logement jeune en milieu rural. Il souligne que l'accession des jeunes au logement se réalise principalement par l'accès à la propriété et sur la base de la constitution d'une famille ou d'un couple, plutôt qu'en tant que célibataire. Les caractéristiques du parc immobilier en milieu rural sont également à prendre en considération afin d'étudier le type de logement investi par les jeunes.

les limites de manière objective. Les études recensées portent essentiellement sur deux catégories : un public étudiant et celui de jeunes travailleurs, en raison certainement de leur caractère aisément repérable et quantifiable à partir de structures ou d'institutions particulières. Les autres, jeunes impliqués dans la vie active ou dans une unité familiale déjà constituée – couple- sont rarement abordés dans cette perspective. « L'intégration » familiale ou relationnelle suffirait alors à les écarter de la catégorie jeune. En fait, la définition des jeunes et de leur demande en termes de logement, émane généralement d'institutions – foyers d'hébergement, résidences universitaires, CROUS..., et c'est à cette condition qu'elle est repérable et prise en compte.

Ces définitions des jeunes et du logement se retrouvent au travers de différentes problématisations de la question, révélant des tensions entre plusieurs pôles associés à cet âge de la vie. Trois principaux axes peuvent être dégagés. Le premier concerne l'ambivalence entre l'autonomisation et la dépendance du jeune au travers du logement. Il sera particulièrement développé dans la mesure où il permet pleinement de saisir la spécificité ou les avancées proposées par la vie en colocation dans cette perspective. Le second, s'attachant à la relation entre précarité et insertion, permettra de définir un contexte dans lequel se déroule et évolue notamment le rapport des jeunes au logement. Enfin, la dernière approche, soulignant le caractère innovant de ces pratiques, sera esquissée afin de cerner l'intérêt des pratiques de colocation pour appréhender différemment la jeunesse.

D'abord, le logement est placé au cœur d'une tension entre autonomisation³ et dépendance du jeune. Il est envisagé comme favorisant l'une ou l'autre de ces dimensions, différents acteurs (famille, politiques sociales et parc immobilier) ou les représentations de la jeunesse, pouvant intervenir à titre de facilitateurs ou de ralentisseurs durant ce processus complexe. La plupart des études de sociologie de la famille en France se situe au sein de cet axe et aborde la question du logement jeune en termes de décohabitation familiale. Plaçant l'accent sur le départ du domicile parental, les multiples allers et retours jalonnant le processus d'insertion résidentielle et la variation du rôle des supports familiaux selon ses différentes étapes, ce type d'approche, le plus courant en sociologie a pour intérêt de souligner que le moment de la décohabitation parentale doit être réintégré au cœur d'un processus plus complexe menant éventuellement à une installation durable en logement autonome. Toutefois, en se focalisant sur un moment particulier : celui de départ du domicile parental, qu'il soit partiel ou subjectif, ces analyses ne permettent pas d'évoquer l'ensemble du processus d'insertion résidentiel, ni ses différentes facettes. En outre, plaçant l'accent sur les flux, il élimine encore la dimension spatiale du rapport au logement des jeunes.

Parallèlement au support familial, les politiques du logement jouent un rôle conséquent en termes d'autonomisation des jeunes. Là encore, ces études ne sont pas légion. En France, en l'espace de 7 ans, seuls deux articles ont été recensés comme faisant état de cette question dans la revue *Agora* (1995, 2002).

En général, les écrits concernant ce thème permettent de dresser un état des lieux de ces politiques ou de leur évolution, et de les situer par rapport à d'autres tendances européennes (Jones, Chapeau-Mouillart, Morin) selon plusieurs critères : le rôle de l'Etat ou d'autres types de solidarités (par exemple familiale)⁴, la définition de publics cibles : étudiants, jeunes

³ Le terme d'autonomisation ou d'autonomie est différemment défini selon les auteurs. Privilégiant tantôt l'aspect économique (Jones 1995) ou l'émancipation vis-à-vis des valeurs familiales (Goldscheier 1993), il apparaît préférable à celui d'indépendance selon M. Molgat car présente l'insertion résidentielle comme le résultat de multiples interactions sur des plans professionnels, familiaux, amicaux....

⁴ Globalement, on constate une tendance au désengagement de l'Etat et donc au renvoi vers les familles ou les jeunes eux-mêmes des questions liées à l'accession au logement. L'exemple le plus pertinent en Europe concerne la politique engagée par la Grande Bretagne dès les années 80, qui en optant pour la réduction des aides

professionnels ou défavorisés⁵ (Québec)... Certains insistent particulièrement sur les contradictions existantes entre par exemple, la volonté affichée de l'Etat par un dispositif d'aide de limiter l'instabilité financière des jeunes lors de l'accès au logement et le caractère sélectif, ponctuel et insuffisant de ce support pour franchir le premier pas vers le logement⁶. Toutefois, souvent abordé de manière indirecte à partir d'autres sphères d'insertion familiale (Blöss et Godard 1987) ou professionnelle, cette problématique a principalement acquis une autonomie à partir de travaux des professionnels du social, et plus rarement des chercheurs. Dans cette perspective, le travail de M. Molgat, politologue et sociologue québécois, qui a souligné l'ambivalence des politiques sociales comme vecteur d'autonomie des jeunes, se révèle pertinent. Il propose l'hypothèse selon laquelle les politiques sociales québécoises en matière de logement ne tiennent pas compte de la volonté d'autonomie du jeune qui se situe pourtant au cœur de leur insertion résidentielle. Les politiques de financement de la construction de résidences étudiantes ainsi que la mise en chantier de logements locatifs auraient contribué à créer des conditions propices à la vie autonome "hors famille" des jeunes. Toutefois, ne s'adressant qu'aux populations les plus démunies ou les plus riches, elle a engendré une discrimination en termes de population cible. Dans cette mesure et en l'absence de réponse de la part des politiques sociales, la mobilisation des soutiens familiaux ou amicaux constitue alors un facteur discriminant d'envergure.

Enfin, le « dernier » acteur intervenant durant ce processus concerne les structures du logement, plus précisément le parc immobilier social et privé. Dans quelle mesure, le fonctionnement du marché immobilier (conditions d'accès au logement et critères de l'aide sociale) ainsi que les représentations des jeunes qui y sont associées, peuvent-ils constituer un frein à leur autonomisation?

Dans un premier temps, la solvabilité requise par les règlements de l'aide sociale se traduit souvent par une demande de caution parentale qui peut entretenir ou accroître le sentiment de dépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille. Le fonctionnement de certaines structures d'hébergement en direction des jeunes renforce cet aspect. Par exemple, celui des foyers de jeunes travailleurs témoignerait selon J. Barou (1994) d'une autonomie sous tutelle. C'est-à-dire qu'existerait une tension entre l'autonomie demandée par les jeunes et l'encadrement des dispositifs qui en limiteraient l'initiative et la responsabilisation.

En fait, plus généralement, s'opère un décalage entre les jugements moraux des bailleurs concernant l'accès à l'autonomie des jeunes - fournir trois fiches de paye pour bénéficier d'un logement privé ou d'une HLM - et les possibilités réelles de ces derniers. Les conditions d'accessibilité au logement - solvabilité, stabilité financière et familiale - entrent alors très largement en contradiction avec les réalités de la jeunesse, caractérisée elle par l'instabilité

financières associées au logement, a eu pour effet de réduire le soutien de l'Etat dans le processus de transition à la vie adulte, rendant le soutien familial d'une importance capitale pour les jeunes désirant s'installer en logement.

⁵ Par exemple, selon M. Molgat (1998), la politique de logement en direction des jeunes au Québec est très segmentée et privilégie des besoins spéciaux pour lesquelles existent des interventions particulières : logement de refuge pour jeunes itinérants ou en difficultés. Molgat précise : « *Au Québec, les politiques sociales canadiennes et québécoises agissent surtout pour l'insertion des jeunes manifestant des problèmes sociaux et économiques. L'intervention gouvernementale n'influencerait la situation résidentielle des autres catégories que par ricochet, l'objectif demeurant la stimulation ou le soutien de l'industrie de la construction* ».

⁶ Un autre exemple concerne les politiques de développement social à l'échelle du quartier. Ce dernier apparaît comme un terrain privilégié pour écouter les problèmes résidentiels des jeunes et cristalliser leurs difficultés. Les procédures de développement social ont pour but de faciliter l'insertion des jeunes dans la cité par l'acquisition d'un savoir faire et la réhabilitation des logements du quartier. Or, en restreignant le cadre d'insertion au quartier, cela ne contribue-t-il pas à renforcer la stigmatisation de ces quartiers, à entériner les difficultés de mobilité professionnelles et résidentielles des jeunes?

financière ou encore l'expérimentation professionnelle⁷. Or, cette dimension est rarement prise en compte, voire « sanctionnée » par les politiques sociales, ainsi que la diversité des processus d'insertion résidentielle. D'où les décalages observés entre les attentes des jeunes et l'offre de la part du parc immobilier, davantage définie par défaut – elle résulte largement de ce à quoi les jeunes n'ont pas accès : logements de grande taille... - que par des caractéristiques clairement exprimées par la population concernée.

En conclusion, il s'agit de souligner l'intérêt de ces différentes approches pour questionner la conception et les représentations de la jeunesse en matière de logement. Le logement comme facteur d'autonomisation apparaît fonction de la capacité de ces différents indicateurs ou structures à saisir à la fois la réalité (reconnaître le caractère discontinu, provisoire de l'insertion résidentielle), l'hétérogénéité ainsi que la complexité des pratiques des jeunes en matière de logement plutôt que leur absence de spécificité. Elles ne correspondent pas à une image stéréotypée du "prêt-à-loger jeune », désignant une personne seule habitant dans un logement de petite taille (Blöss) D'où l'intérêt de considérer les "jeunes comme des personnes à part-entière", des jeunes avant tout (Paillette 1995), c'est-à-dire « partir du bas", des pratiques considérées pour définir les conditions, voire les normes d'accès au logement.

Le second angle d'approche permettant de regrouper une série d'analyses sur ce sujet concerne l'ambivalence entre précarité et insertion. Le logement est alors défini comme un critère d'insertion à part - entière pour être reconnu dans la société alors qu'il apparaissait secondaire dans le cas des études concernant la décohabitation familiale. L'expression « d'insertion résidentielle » en reflète alors l'importance. Par insertion, on entend un processus interactif de construction de l'individu dans un rapport aux structures, permettant de reconnaître une pluralité de modèles d'insertion et se déroulant selon une temporalité propre à chacun. M. Molgat avance l'hypothèse selon laquelle l'insertion résidentielle (en logement autonome) pourrait constituer un marqueur du passage à l'âge adulte dans une situation où les repères traditionnels - constitution d'une famille, rapport au travail - sont brouillés. Cela constitue une hypothèse forte mais questionnable dans la mesure où insister sur le rôle nouveau et central du logement en termes d'insertion ne contribue-t-il pas à mettre en place un nouveau marqueur dans un contexte général – auquel adhère d'ailleurs M. Molgat- de dissolution de la catégorie de la jeunesse ?

Développée en France face à la crise de l'Etat-Providence, cette réflexion a pour conséquence à la fois d'établir ou de renforcer des découpages au sein de la population jeune – l'attribution d'aides s'effectue en fonction de critères d'âge, mais également d'ordre économique : jeunes, RMistes... En outre, elle contribue à décloisonner cette réflexion en dehors d'un public jeune, en fait du critère ou de la borne qui sert habituellement à les délimiter : l'âge. Puisque qu'au sein de cette réflexion se retrouve une population vaste, défavorisée, c'est-à-dire davantage définie par la précarité, l'irrégularité des revenus, une difficulté d'insertion plutôt qu'un critère d'âge particulier.

Un troisième axe de réflexion concerne le logement des jeunes, comme révélateur de nouveaux modes de vie juvéniles et porteur d'innovation.

Alors que dans un contexte de précarisation généralisée, le logement était considéré comme révélateur de l'évolution des difficultés d'autonomie résidentielle des jeunes, il est ici envisagé

⁷ Face à ces contraintes, on voit se développer parmi les travailleurs sociaux et les politiques des réflexions visant à favoriser des formules plus souples d'accès au logement : baux glissants, garant en cas d'impayés... Dans cette perspective, M. Paillette propose de concevoir une gamme de logements et d'hébergements qui prennent en compte des durées d'installation et de solvabilités variables afin de favoriser les conditions d'apprentissage et d'étayage des identités jeunes.

comme support de nouvelles formes de vie juvéniles. Ces dernières témoignent par exemple d'autres modes d'habiter, de construction de soi via le logement en dehors du travail et de la famille ou davantage basée sur la réflexivité de l'acteur par rapport aux structures.

Ces évolutions dont le logement est le support ou le révélateur peuvent être appréhendées à partir du support familial lors du départ du domicile parental. Le processus de décohabitation ne se réduit pas à un modèle unique et se décline sous de multiples facettes : décohabitation, cohabitation prolongée ou "fausses sorties", c'est-à-dire retours vers la famille lors de la trajectoire résidentielle..., des processus largement tributaires de multiples facteurs – type d'activité du jeune, milieu social, soutien familial vécu comme subsistance ou promotion...

Le logement devient ensuite le témoin de nouvelles conjugalités ou de conjugalités solitaires, désignant la constitution de couples où chacun conserve un chez-soi. Ce nouveau régime contractuel non conforme aux normes de l'établissement matrimonial, apparaît plus respectueux de l'autonomie de chacun. L'évolution des structures conjugales - retard de l'âge au mariage, développement de la cohabitation juvénile et célibat - produit donc un effet sur les modes de vie résidentiel des jeunes.

Le logement soutiendrait également l'émergence ou le développement de nouveaux modes de vie collectifs, notamment entre pairs comme la colocation qui permet d'éclairer différemment certaines étapes du processus de construction de la jeunesse aujourd'hui.

II. La colocation . Etudes de quelques pratiques

Peu d'études ont été recensées sur le thème de la colocation en France. Elles sont ponctuelles, précises, fréquemment le fruit de travaux d'étudiants de second et troisième cycles, non publiés et peu diffusés. Cet objet, en raison peut-être de sa nouveauté, n'a jusqu'alors rarement intéressé les sociologues. Quelques études émergent du Québec insistant sur le rapport entre la pratique de la colocation et les difficultés d'accès au logement pour les jeunes travailleurs. En l'absence d'études quantitatives et longitudinales, il n'est pas possible de conclure quant à l'étendue du phénomène, quant à sa représentativité⁸ ou d'établir une relation entre le « développement » potentiel de ce mode de vie et les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes par exemple. D'ailleurs, cette démarche s'avère irréalisable dans la mesure où les données quantitatives concernant la colocation sont quasi-inexistantes, la colocation n'existant pas comme variable statistique. C'est le terme de vie avec des amis ou autre sans précision concernant les modalités contractuelles de ce mode de vie collectif qui est employé (Grignon 1994). Face à l'impossibilité de conclure quant au développement de ce phénomène, il nous semble important d'insister dans un premier temps sur son caractère médiatique – son existence a largement été diffusée par l'intermédiaire d'une émission télévisée auprès du grand public- ainsi que sur l'hétérogénéisation ou hétérogénéité de ses formes qui permettent d'en relativiser le caractère nouveau⁹. Dans cette mesure, comment cerner l'intérêt de la colocation pour comprendre la jeunesse aujourd'hui ?

⁸ Selon M. Molgat (1998), la sociabilité entre pairs serait davantage le fait des grandes villes au Québec, cette observation devant être relativisée selon les différentes modalités d'entrée dans la vie adulte en milieu urbain et rural.

⁹ Durant notre travail de terrain, nous avons été confrontés à différentes situations de colocation, définies comme telle par les colocataires eux-mêmes. Des colocations entre membres d'une même famille, entre jeunes durant le cycle d'étude secondaires en milieu rural et donc avant l'âge adulte, réalisées au sein d'appartements en location ou possédés par la famille de l'un des colocataires. Autant d'éléments qui interviennent dans la définition de l'autonomie et du lien entre colocataires.

Une étude exploratoire menée en province et à Paris¹⁰, nous permet de proposer des pistes de réflexion dans cette direction. Organisé au sein d'un mode de vie collectif entre pairs qui tend à se démarquer d'un modèle familial ou institutionnel, le processus d'autonomisation des jeunes repose en grande partie sur la notion d'espace et notamment celles d'espace d'habitation et de partage considérées à la fois dans une dimension pratique, relationnelle et situationnelle. Ces deux aspects, centraux au sein de ce mode de vie, favoriseraient l'émergence de modes de construction de la jeunesse diversifiés contribuant à se démarquer de certaines représentations communes du passage à l'âge adulte.

A la différence des approches en termes de décohabitation familiale, insistant davantage sur le départ du domicile parental et raisonnant en termes de flux, la colocation permet d'aborder la question de la construction de la jeunesse ou de la transition vers l'âge adulte à partir de l'espace d'habitation. Contrairement à un logement conventionnel – résidence étudiante ou studio individuel. Ce rapport inhabituel ou peu développé au logement multiplie les supports de construction de soi à partir de la notion de partage, mobilisée sous différents aspects au quotidien. Qu'il s'agisse de responsabilités financières, de tâches ménagères ou encore sous un aspect relationnel ou situationnel, cette dimension pourrait constituer l'une des caractéristiques ou encore la spécificité de la colocation en termes d'autonomisation de la jeunesse par le logement. Elle s'articulerait essentiellement autour de la notion de partage envisagée sous un triple aspect. Matériel d'abord, c'est-à-dire l'aménagement et la répartition de l'espace entre des territoires privés (chambres) et d'autres partagés¹¹. Apparaît alors le problème de la normativité du logement jeune déjà évoquée. L'espace mis à disposition des jeunes dans le cadre de la colocation concerne souvent des appartements de grande taille, initialement destinés à des familles, d'où la question posée par la répartition de la pièce centrale, le salon. Souvent transformé en chambre individuelle pour des raisons économiques – il s'agit de diminuer le montant du loyer – alors qu'il occupe souvent un emplacement central au sein de l'appartement, cette répartition réduit l'espace partagé à des pièces utilitaires : la cuisine, les sanitaires, peu conviviales et de petite taille, et occasionne des difficultés de déplacement entre des espaces privés et d'autres partagés.

Le second thème sur lequel porte les questions de partage concerne les questions d'entretien associées aux tâches ménagères. B. Conein et alii soulignent l'importance de cet aspect pour comprendre le règlement du désaccord au sein de la vie en colocation. A partir d'une étude de terrain menée aux Etats-Unis, ils mettent en évidence que la construction d'un espace de colocation contribue à atténuer l'application de la règle en cas de différend au profit d'un ajustement relationnel, caractérisé par la flexibilité, la tolérance et la recherche d'une entente entre habitants. Refusant d'endosser vis-à-vis d'autrui une position de contrôle, d'autorité, productrice d'obligations, les colocataires cherchent à instaurer une relation marquée par la flexibilité, voire l'égalité, opposée au formalisme et à l'autorité de la règle familiale¹². Cet

¹⁰ Notre travail de terrain a été mené à partir d'une quinzaine de personnes, « jeunes », de 20 à 30 ans, étudiants et parfois salariés, hommes et femmes, habitant dans des colocations mixtes ou non. Le mode d'investigation retenu a été celui de l'entretien directif. Il ne s'agit pas de colocations organisées par des institutions : écoles supérieures ou universités par exemple, dans le sens où les colocataires se choisissent entre eux et ne sont pas placés par un organisme extérieur, ils sont également amenés à régler eux-mêmes leurs désaccords sans se référer à un règlement administratif.

¹¹ Cette distinction entre des espaces privés et d'autres partagés s'avère peu opératoire en tant que telle dans la mesure où elle dépend avant tout de situations et ne concerne pas tous les colocataires à la fois. Il est possible par exemple que certaines discussions se déroulent dans une chambre considérée comme espace privé qui devient alors partagé. D'où le caractère relatif et non absolu de la notion de partage utilisée.

¹² Cette tentative de créer une vie collective privilégiant le caractère flexible des règles, favorisant l'entente et la compréhension au détriment de la sanction et de l'application de la règle a été développé dans le cadre d'une réflexion sur l'habitat groupé, résumée autour d'une notion centrale, celle de communauté des individus (Delorme 1998).

aspect pourrait constituer l'une des caractéristiques ou des particularités de la construction de la jeunesse au sein de la vie en colocation.

Enfin, la dernière dimension sur laquelle se fonde la notion de partage au sein de l'espace de colocation repose sur la mise en commun, la discussion des expériences, en fait, la manière dont le lien entre colocataires ou l'espace de colocation permet le dépassement de nœuds situationnels individuels liés à la construction de l'identité jeune : d'ordre professionnel, affectif (formation de couple), médical ou encore autour d'événements festifs.

Une des colocataires interviewées insistait sur l'importance de consacrer du temps pour la discussion, le partage entre résidents. Elle précise : « *Le soir, on discute, on se met chacune dans le lit ou dans le salon et on discute, on se raconte la journée, les histoires de petit ami...* » (S). Dans la mesure où les discussions concernent l'intimité des personnes, le lien entre colocataires s'apparente à une relation d'amitié, voire familiale, « *Ma colocataire, c'est comme une amie, comme une sœur* » (S)¹³. Une autre colocataire insiste sur le rôle de ces moments dans des situations de difficultés professionnelles par exemple. « *Il y a eu un moment où Bob a eu des difficultés dans son travail, il est régisseur de son. Tous les soirs, quand il rentrait, on en parlait, ça nous a rapproché... [...] La colocation, c'est un peu comme dans une famille, il faut penser à l'autre...* » (T). Un autre colocataire encore, a évoqué le cas d'un décès dans la famille d'un des résidents, comme situation ayant contribué au partage et au rapprochement entre les différents membres. Le fait d'être confronté à des situations nouvelles liées à la gestion, à l'organisation de l'habitation, ainsi qu'au partage d'expériences auxquelles l'on n'est pas directement confronté, participe en quelque sorte à un apprentissage de la vie avec autrui et de soi comme l'a précisé un colocataire. Ces expériences vécues et diversifiées procure à l'individu des points de repères concernant des situations auxquelles il est susceptible d'être confronté à partir desquelles il se construit. Cet aspect est renforcé lorsque les colocataires possèdent des expériences professionnelles ou autres différentes, par exemple, lorsque la colocation rassemble des étudiants et d'autres ayant déjà opté pour une voie professionnelle.

Cette dimension de partage, principalement relationnelle ou situationnelle en opposition à des considérations purement matérielles ou financières, constitue un critère de qualité de la relation entre colocataires pour la plupart des « jeunes » interviewés. « *Il y a des gens qui ne font que colouer, il n'y a rien entre eux, ils vivent ensemble sans vivre ensemble, c'est chacun son étagère dans le frigo, je trouve qu'ils ne partagent rien, nous, ça ne nous vient pas à l'idée, des fois, on en rigole...* ». Pour ces colocataires, d'ailleurs, c'est souvent la crainte de se sentir seul qui a motivé la mise en colocation.

¹³ La comparaison entre le lien entre colocataires et l'amitié ou sa qualification comme telle par certains colocataires mérite davantage d'approfondissements. Dans sa description idéale du colocataire, le site colocation.fr, mis en place pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de colocation en France, établit une distinction entre le lien amical et celui existant entre colocataires. Le dernier reposerait sur une temporalité courte, qui ne contraint pas les individus sur le long terme. Les liens de colocation apparaîtraient alors d'ordre situationnel et temporaire à la différence de l'amitié. Une proposition qui peut surprendre dans la mesure où le bon déroulement de la colocation pourrait bénéficier de l'entente ou de l'existence d'affinités entre amis. On pourrait avancer l'hypothèse selon laquelle une relation amicale antérieure à la colocation pourrait nuire ou menacer un sentiment d'égalité entre colocataires, de la même manière que le feraient la formation de couples ou l'introduction du petit ami au sein de la colocation.

Conclusion : Finalement, que nous apprennent les pratiques de colocation considérées sur le processus de construction de la jeunesse, le rôle du logement dans cette perspective, ainsi que plus globalement sur les représentations de la jeunesse aujourd'hui ?

Dans un premier temps, la pratique de la colocation et éventuellement son développement permettent d'envisager le rôle de collectifs de pairs dans la construction de la jeunesse là où souvent, seules les solidarités familiales ou étatiques (Blöss) sont mobilisées ou considérées comme possibles. Elle ne substitue pas à ces dernières, les soutiens familiaux, qu'ils interviennent à titre matériel, pratique ou financier ne sont pas gommés : les parents interviennent fréquemment à titre de caution, sont parfois propriétaires du logement, toutefois, elle permet d'en relativiser la force ou le caractère normatif et de souligner d'autres dimensions associées à la construction de la jeunesse ou à l'identité jeune. Par exemple, la valorisation des notions de flexibilité, d'entente, de partage pour fonder l'accord ou surmonter les différends au détriment de celles de sanction ou d'autorité caractérisant davantage l'institution administrative ou familiale. La colocation propose donc des modes de construction collectifs de la jeunesse distincts de ceux des foyers d'hébergement ou des résidences universitaires sur lesquelles portaient l'essentiel des études jusqu'alors réalisées. En fait, la colocation renvoie à des modèles anthropologiques ou historiques de construction de la jeunesse, qui questionnent leur utilité aujourd'hui durant le processus de construction de la jeunesse. Afin de saisir l'importance de la colocation et sa spécificité durant ce processus, des entretiens sont envisagés à l'issue de cette expérience, c'est-à-dire une fois les colocataires « insérés dans d'autres cercles relationnels : familiaux...

Dans le domaine du logement, la colocation renforce certaines tendances ou aspects observés plus généralement, concernant par exemple les conditions d'accès au logement, la norme du logement jeune, l'offre du parc immobilier... Dans le cas de la colocation, les difficultés d'accès peuvent être amplifiées par les représentations de certains bailleurs. Cette pratique est souvent associée à la jeunesse, à l'idée de bruit, de festivités, donc de dérangement et de nuisances pour le voisinage. En outre, le fait que garçons et filles cohabitent à des âges parfois avancés – parfois la trentaine – dans le cadre de la colocation, en dehors du modèle du couple, peut intriguer le voisinage. Une colocataire de trente ans vivant en couple en colocation nous précisait : *« A un moment, les gens ont besoin de savoir qui vit avec qui, si l'on est « jeune » ça va, mais lorsque l'on a trente ans et qu'on s'écarte du modèle du couple et de la famille, associée à cet âge, ça pose problème... »*. Là encore, la représentation de la jeunesse faisant correspondre à un âge, une insertion professionnelle et familiale est questionnée à partir de certaines pratiques de colocation.

Finalement, en regroupant des « jeunes » de statut professionnel, matrimonial et d'âge variés, les quelques pratiques de colocation étudiées font nettement apparaître l'idée d'une déconnexion entre les marqueurs usuels du passage à l'âge adulte : par exemple l'intégration professionnelle et l'accès à un logement indépendant ou la constitution d'une cellule familiale stable. Elles contribuent à questionner l'homogénéité de la catégorie jeune, la spécificité des comportements qui leur est attribuée et renforce l'idée d'un éclatement de la jeunesse, au profit des jeunes ou des modes de vie jeunes (Schehr 2000).